Informations de base

2006/2674(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation aux îles Fidji **Subject** 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux **Zone géographique** Fidji	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires générales	2770	2006-12-11

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
11/12/2006	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
14/12/2006	Décision du Parlement	T6-0605/2006	Résumé
14/12/2006	Résultat du vote au parlement		
14/12/2006	Débat en plénière		
14/12/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2006/2674(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0646/2006	12/12/2006	

Proposition de résolution		B6-0649/2006	12/12/2006	
Proposition de résolution		B6-0660/2006	12/12/2006	
Proposition de résolution		B6-0662/2006	12/12/2006	
Proposition de résolution		B6-0663/2006	12/12/2006	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0605/2006	14/12/2006	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2007)0303	24/01/2007	

Résolution sur la situation aux îles Fidji

2006/2674(RSP) - 14/12/2006 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation aux îles Fidji.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE et UEN.

Rappelant le coup d'État du 5 décembre 2006, mené par le commodore Bainimarama, la résolution condamne fermement le renversement du gouvernement démocratiquement élu des Îles Fidji par les forces armées de ce pays et exprime sa plus vive opposition aux actions qui menacent le processus démocratique des Îles Fidji.

Les députés exigent que les forces armées se retirent et rendent les rennes du pouvoir au gouvernement démocratiquement élu. A cet égard, ils rappellent que les élections générales qui ont eu lieu en mai 2006 aux Îles Fidji ont été jugées crédibles par les observateurs internationaux et que le gouvernement de coalition formé par le Premier ministre Qarase après ces élections jouit d'une pleine légitimité démocratique et d'une très large majorité parlementaire.

Le Parlement estime que seuls des moyens pacifiques respectant les préoccupations et les intérêts de l'ensemble des communautés permettront de résoudre durablement la crise politique actuelle. Il propose la création d'une commission « vérité et réconciliation » aux Îles Fidji en vue de contribuer à la coexistence pacifique entre les deux principales communautés du pays.

La résolution demande que la Commission et les États membres suspendent sans délai toute aide non humanitaire au profit des Îles Fidji, à l'exception des programmes en matière d'éducation dès lors qu'ils sont mis en œuvre par des ONG. Les députés invitent l'Union européenne à imposer immédiatement une interdiction de voyager afin d'empêcher les membres des forces armées, leurs familles ou toute personne ayant un lien avec le coup d'État de pénétrer sur le territoire des États membres de l'Union européenne.